

LES MANIPULATIONS DU SDIS !

Revendiquer | Négocier | Contracter

Site internet

Afin de toujours mieux vous informer, nous avons mis en ligne un site internet.

www.fosis87.fr

Vous pourrez à tout moment rester informés de notre actualité locale et nationale.

Prochaines échéances

28 janvier 2020

Manifestation nationale au nom de l'intersyndicale à Paris

5 février 2020

Comité Technique SDIS 87.

14 février 2020

Conseil d'administration SDIS87.



Le choix des chiffres

Lors du dernier conseil d'administration (le 19 décembre 2019), notre directeur départemental, par la voix de son directeur adjoint, était fier d'annoncer aux élus qu'enfin la pression opérationnelle avait diminué sur le département avec une baisse des interventions de 2,44%. La barre fatidique des 20 000 interventions par an étant reléguée à de l'histoire ancienne, écrivant même dans le rapport n°04-19 que le nombre d'interventions pour l'année 2019 serait de 18522 pour le 87. Nous voilà donc rassurés !

Et pourtant !

L'esprit critique qui devrait tous nous animer, a poussé notre syndicat à se poser plusieurs questions : comment se fait-il que le personnel que nous rencontrons régulièrement se





Le mot du secrétaire

Je vous présente au nom du bureau FOSIS 87 mes meilleurs voeux pour cette année 2020. Cette année va être décisive, tant au niveau national à travers les revendications de l'intersyndicale, notamment sur la prime de feu, qu'au niveau local pour dénoncer la politique « managériale » destructrice de notre directeur départemental soutenue par le Président Leblois, qui lui-même prône le dialogue social sans accepter de recevoir notre syndicat au Conseil Départemental, ni même de répondre à nos courriers ! Les problématiques de risques psychosociaux dénoncés depuis de nombreuses années tant par la voie syndicale que par celle des instances officielles, notamment par le CHSCT, restent sans réponse concrète, et s'étend sur des services qui jusque-là n'étaient pas encore touchés ! La mode est de sanctionner systématiquement les agents avec 3 jours de mise à pied, méthode un tant soit peu dictatoriale que nous combattons systématiquement devant les tribunaux ! L'heure n'est plus aux discussions stériles mais à l'action syndicale !

Votre secrétaire général

plaint de sous-effectifs, et ressent une hausse des interventions ? Est-ce un simple ressenti ? Est-ce de la transfiguration d'informations récupérées sur les réseaux sociaux ? Qu'en est-il réellement ?

Lorsqu'on découvre que la dernière intervention de l'année (CIS Beaubreuil à 23h59m46s) porte le numéro 25785 nous commençons à nous interroger. A ce chiffre nous pouvons enlever 5500 interconnexions entre les services et départs annulés avant la sortie du véhicule. Nous sommes encore à 20 285 interventions bien loin des 18 500 annoncées par la direction ! Bon, autorisons-nous une marge d'erreur de 2 000 interventions, et considérons que le département perd bien 2,44% d'interventions en 2019. Pourquoi ne pas avoir parlé de la hausse des interventions pour les 3 centres de secours de Limoges qui progressent de 4,9% ? Ah oui ! Sûrement pour continuer à vendre à nos élus une baisse des effectifs de nuit dans les centres de secours professionnels ! Enfin nous y sommes ! Voilà la réponse à nos interrogations ! **L'augmentation des interventions sur Limoges avec la stagnation des effectifs entraîne une hausse de la sollicitation individuelle des pompiers professionnels de presque 10%**, d'où le ressenti du personnel !

Et les pompiers volontaires dans tout ça !

Et bien on continue à utiliser de manière abusive et outrancière les pompiers volontaires en lieu et place des pompiers professionnels ! Les gardes postées de pompiers volontaires sur l'agglomération de Limoges représentent maintenant **75 369 heures de présence** dans les 3 centres limougeauds, soit **33,40 emplois à temps plein** ! 31 pompiers volontaires dépassant les 800 heures de présence annuelle et une vingtaine dépasse les 1000 heures. Que dire des 5 ou 6 cas extrêmes présents plus de 1600 heures ? Certainement que cette hausse de présence sur limoges participe à l'augmentation de disponibilité des SPV tant vantée par notre directeur adjoint !

Les élus vont devoir prendre leurs responsabilités, car le 19 décembre dernier **le conseil d'état a bien confirmé que l'arrêt Matzack s'applique au sapeurs pompiers français** ! Il est donc évident que ces heures de garde postée des pompiers volontaires en centre de secours doivent être considérées comme du temps de travail !

Nous sommes ici bien loin du véritable engagement civique et citoyen des pompiers volontaires en milieu rural qui participent de manière efficiente au maillage territorial des secours. Nous sommes sur la seule vision économique et comptable qui consiste à remplacer les pompiers professionnels par des travailleurs au noir légalisés par l'Etat !